Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Eau et Environnement

ARRÊTÉ

portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Deux-Sèvres à l'exception de celles comprises sur les territoires des communes de Bressuire, Melle, Niort, Parthenay, Thouars

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 571-1, L 571-10 et R571-32 à R571-43 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 111-4-1, R 111-23-1 à R111-23-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R123-13 (13°), R123-14 (5°) et R123-22 ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 septembre 2013 illustrant par des schémas et des exemples les articles 6 et 7 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2003 modifié portant classement à l'égard du bruit des infrastructures de transports terrestres en Deux-Sèvres à l'exception de celles comprises sur les territoires des communes de Bressuire, Melle, Niort, Parthenay, Saint Maixent l'Ecole, Thouars ;

Vu la délégation de signature au profit du directeur départemental des territoires signée le 20 janvier 2015 par le Préfet des Deux-Sèvres et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, ainsi que l'arrêté de subdélégation ;

Vu la consultation des communes du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2014 et les avis formulés ;

Vu la consultation des communautés de communes concernées du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2014 et les avis formulés ;

Vu la consultation du Conseil Général des Deux-Sèvres du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2014 et son avis formulé ;

Vu la consultation du réseau Autoroutes du Sud de La France du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2014 et son avis formulé ;

Vu la consultation de réseau ferré de France du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2014 ;

Vu la consultation du public réalisée sur le site INTERNET des services de l'Etat dans le département des Deux-Sèvres du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2014 ;

Considérant que le classement sonore de 2003 des infrastructures de transports terrestres des Deux-Sèvres doit être réactualisé ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;

ARRETE

Article 1er : Abrogation des arrêtés précédents

Le présent arrêté abroge :

- l'arrêté du 13 octobre 2003 modifié portant classement à l'égard du bruit des infrastructures de transports terrestres en Deux-Sèvres à l'exception de celles comprises sur les territoires des communes de Bressuire, Melle, Niort, Parthenay, Saint Maixent l'Ecole, Thouars ;

- l'arrêté du 13 octobre 2003 modifié portant classement à l'égard du bruit des infrastructures de transports terrestres sur le territoire communal de Saint Maixent L'Ecole.

Article 2 : Infrastructures de transports terrestres classées

Le tableau suivant et la cartographie annexée fixent, pour chaque infrastructure recensée et par tronçons homogènes :

- le classement sonore dans une des 5 catégories définies par l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié susvisé (la catégorie 1 correspondant à la voie la plus bruyante et la 5 à la voie la moins bruyante des voies classées),

- la largeur des secteurs affectés par le bruit,

- le type de tissu urbain.

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Adilly						
RN149-18	N 149	PR 23 – environ 300 m après vc en direction de la Couture Viennay	Entrée bourg d'Amailloux	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Aiffres						
D611-19	D 611	Carrefour D 948 - avenue de Limoges Niort	Carrefour D 740	2	250 m	Tissu ouvert
D611-20	D 611	Carrefour D 740	giratoire de l'Ebaupin Bessines	2	250 m	Tissu ouvert
D740-4	D 740	Boulevard Pierre Mendès France Niort	Rue du petit fief Aiffres	4	30 m	Tissu ouvert
D740-5	D 740	Rue du petit fief	Rue du moulin	4	30 m	Tissu ouvert
D740-6	D 740	Rue du moulin	Sortie bourg Aiffres	4	30 m	Tissu ouvert
D740-7	D 740	Sortie bourg Aiffres	Entrée bourg Prahecq	3	100 m	Tissu ouvert
A10-4	A 10	Sortie 32 – Niort Est Vouillé	Sortie 33 – Niort Sud Fors	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Airvault						
D938-17	D 938	Carrefour avec D 28 St Varent	Carrefour avec D 46 Louin	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Les Alleuds						
D948-16	D 948	Panneau 70 km/h Entrée Chaignepain Les Alleuds	Panneau fin 70 km/h Sortie Chaignepain St Vincent La Châtre	3	100 m	Tissu ouvert
D948-17	D 948	Sortie « La Presle » Clussais la Pommeraie	Entrée Chaignepain Les Alleuds	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Amailloux						
RN149-18	N 149	PR 23 – environ 300 m après vc en direction de la Couture Viennay	Entrée bourg Amailloux	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-19	N 149	Entrée bourg Amailloux	Sortie bourg Amailloux	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-20	N 149	Sortie bourg Amailloux	230 m avant carrefour D143	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-21	N 149	230 m avant carrefour D143	290 m après carrefour D143	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Amuré						
RN11-1	N 11	Carrefour RD 611 et RN 248 Frontenay Rohan Rohan	Fin 2X2 voies Mauzé sur le Mignon	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Ardin						
D744-21	D 744	Village Guilbeau Ardin	Carrefour avec RD 168 Champbertrand/Villiers	3	100 m	Tissu ouvert
D744-22	D 744	Village Guilbeau Ardin	500 m au nord du village Guilbeau Ardin	3	100 m	Tissu ouvert
D744-23	D 744	Carrefour voie communale « les grues » panneau 70 km/h Coulonges sur l'Autize	500 m au nord du village Guilbeau Ardin	3	100 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Argenton les vallées						
D748-1	D 748	carrefour avec D 759 au nord Le Breuil sous Argenton	giratoire avec D 759 au sud du bourg Argenton les vallées	4	30 m	Tissu ouvert
Commune de Azay le Brûlé						
D611-10	D 611	Carrefour RD 8 – Azay le Brûlé	Carrefour RD 24 St Maixent l'Ecole	3	100 m	Tissu ouvert
D611-11	D 611	Carrefour RD 8 – Azay le Brûlé	Entrée ZA de St Maixent l'Ecole Azay le Brûlé	3	100 m	Tissu ouvert
D611-12	D 611	Entrée ZA de St Maixent l'Ecole Azay le Brûlé	Entrée Kadoré – Azay le Brûlé	3	100 m	Tissu ouvert
D611-13	D 611	Entrée Kadoré Azay le Brûlé	Sortie Kadoré La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Beauvoir sur Niort						
D650-7	D 650	Sortie bourg de Granzay-gript	Entrée bourg de Beauvoir sur Niort	3	100 m	Tissu ouvert
D650-8	D 650	Entrée bourg de Beauvoir sur Niort	120 m avant Impasse de la liberté – panneau 50 km/h Beauvoir sur Niort	3	100 m	Tissu ouvert
D650-9	D 650	120m avant Impasse de la liberté – panneau 50 km/h	Carrefour avec D1 – route de Chizé	4	30 m	Tissu ouvert
A10-5	A 10	Sortie 33 - Niort Sud Fors	limite avec la Charente-Maritime	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Belleville						
A10-5	A 10	Sortie 33 – Niort sud Fors	Limite Charente-Maritime	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Bessines						
D611-20	D 611	Carrefour avec la D 740 Niort	Giratoire de l'Ebaupin Bessines	2	250 m	Tissu ouvert
D611-21	D 611	Giratoire de l'Ebaupin Bessines	Départ 2X2 voies Frontenay Rohan Rohan	2	250 m	Tissu ouvert
D811-5	D 811	Carrefour avec D 611 giratoire de l'Ebaupin Bessines	Carrefour boulevard de l'Atlantique Niort	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Brétignolles						
RN249-1	RN 249	Carrefour D 33 Nueil les Aubiers	lieudit « la Boulaie » - Déviation Bressuire	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Le Breuil sous Argenton						
D748-1	D 748	carrefour avec D 759 au nord Le Breuil sous Argenton	giratoire avec D 759 au sud du bourg Argenton les vallées	4	30 m	Tissu ouvert
Commune de Brion Près Thouet						
D938-28	D 938	Carrefour D 938 E Louzy	Début 70 km/h Brion Près Thouet	3	100 m	Tissu ouvert
D938-29	D 938	Début 70 km/h Brion Près Thouet	Entrée bourg de Brion Près Thouet	3	100 m	Tissu ouvert
D938-30	D 938	Entrée bourg de Brion Près Thouet	Sortie bourg de Brion Près Thouet	4	30 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Brion Près Thouet						
D938-31	D 938	Sortie bourg de Brion Près Thouet	Limite Maine et Loire	3	100 m	Tissu ouvert
D938-contournement Brion Près Thouet	Projet D 938	120 m après carrefour avec la route de Sanzay Entrée bourg de Brion Près Thouet	Carrefour avec D 938E Ste Verge	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Celles sur Belle						
D948-7	D 948	Carrefour C9 – échangeur bourg de Mougon	début 70 km/h 560m avant rond point RD 737 Saint Martin lès Melle	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Cerizay						
D744-27	D 744	Carrefour avenue de la promenade Giratoire à l'entrée du bourg de Cerizay	250 m avant D 938TER panneau fin 70 km/h La Forêt sur Sèvre	3	100 m	Tissu ouvert
D960BIS-10	D 960	Panneau 70 km/h PR 8+600 Cirières	Carrefour avec RD 744 Cerizay	4	30 m	Tissu ouvert
D960BIS-11	D 960	Carrefour avec RD 744	Carrefour avec RD 33	4	30 m	Tissu ouvert
Commune de Chail						
D948-11	D 948	Carrefour D 44 sortie le Cerizat Chail	panneau 70 km/h Entrée la Mardre St Léger de la Martinière	3	100 m	Tissu ouvert
D948-12	D 948	Carrefour D 44 sortie le Cerizat Chail	Entrée le Cerizat Chail	3	100 m	Tissu ouvert
D948-13	D 948	Sortie bourg Maisonnais	Entrée le Cerizat Chail	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Champdeniers St Denis						
D6-1	D 6	Carrefour avec D 743	Entrée bourg Champdeniers	3	100 m	Tissu ouvert
D6-2	D 6	Entrée bourg Champdeniers	Carrefour avec D 748	4	30 m	Tissu ouvert
D743-11	D 743	PR 17+121 Carrefour chemin « le Pin » Mazières en Gâtine	PR 19+663 – au niveau du LASAT Champdeniers	3	100 m	Tissu ouvert
D743-12	D 743	PR 19+663 – au niveau du LASAT Champdeniers	Carrefour D 6 Champdeniers	3	100 m	Tissu ouvert
D743-13	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour D 6 Champdeniers	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Chanteloup						
D38-9	D 38	Sortie Terves	230 m avant bourg de Chanteloup panneau 70 km/h	3	100 m	Tissu ouvert
D38-10	D 38	230 m avant bourg de Chanteloup panneau 70 km/h	Entrée bourg de Chanteloup	4	30 m	Tissu ouvert
D38-11	D 38	Entrée bourg de Chanteloup	Carrefour D 149 rue de la Vendée	4	30 m	Tissu ouvert
Commune de La Chapelle Bertrand						
RN149-7	N 149	PR 13 – Carrefour avec VC en direction de la Pillaudière La Chapelle Bertrand	Entrée ville de Parthenay	3	100 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de La Chapelle Pouilloux						
D948-19	D 948	Sortie « la Brousse » Panneau fin 70 km/h Mairé l'Evescault	Entrée « la Presle » panneau 70 km/h Clussais la Pommeraie	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Châtillon sur Thouet						
D743-1	D 743	Carrefour RN 149 Châtillon sur Thouet	Carrefour D 743ter Le Tallud	3	100 m	Tissu ouvert
D938-5	D 938	Carrefour D 949	Carrefour RN 149	4	30 m	Tissu ouvert
D938-6	D 938	Carrefour RN 149	Entrée village « la Boulaie »	3	100 m	Tissu ouvert
D938-7	D 938	Entrée village « la Boulaie »	Sortie village « la Boulaie »	3	100 m	Tissu ouvert
D938-8	D 938	Sortie village « la Boulaie »	200 m avant entrée bourg Viennay panneau 70 km/h	3	100 m	Tissu ouvert
D938-9	D 938	Entrée bourg Viennay	200 m avant entrée bourg Viennay panneau 70 km/h Châtillon sur Thouet	3	100 m	Tissu ouvert
D949-3	D 949	Carrefour avec la rue du faubourg St Jacques Parthenay	Carrefour avec la Rue du moulin de la Maison Dieu Châtillon	2	250 m	Rue en U
D949-4	D 949	Carrefour avec la Rue du moulin de la Maison Dieu Châtillon	Carrefour RN 149 Châtillon	4	30 m	Tissu ouvert
RN149-11	RN 149	Carrefour avec la rue Descartes Parthenay	Carrefour avec la rue Cote du Rouget - Châtillon	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-12	RN 149	Carrefour avec la rue Cote du Rouget - Châtillon	Giratoire avec avenue de Ste Anne, bd du Parnasse Châtillon	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-13	RN 149	Giratoire avec avenue de Ste Anne, bd du Parnasse Châtillon	Giratoire avec la RD 134 Châtillon	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-14	RN 149	Giratoire avec la RD 134 Châtillon	Giratoire avec la RD 938 Châtillon	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-15	RN 149	Giratoire avec la RD 938 Châtillon	Giratoire avec la RD 743 Châtillon	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-16	RN 149	Giratoire avec la RD 743 Châtillon	Sortie zone activité – 700 m après giratoire avec RD 743 panneau fin 70 km/h Châtillon	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-17	RN 149	Sortie zone activité – 700 m après giratoire avec RD 743 panneau fin 70 km/h Châtillon	PR 23 – environs 300 m après vc en direction de la Couture Viennay	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-18	N 149	PR 23 – environ 300 m après vc en direction de la Couture Viennay	Entrée bourg Amailloux	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Chauray						
D125-4	D 125	La Motte fin 70 km/h sortie bourg de Vouillé	Entrée Chauray environ 65 m avant giratoire	3	100 m	Tissu ouvert
D125-5	D 125	Entrée Chauray environ 65 m avant giratoire	Carrefour avec accès sortie vers D 611	4	30 m	Tissu ouvert
D125-6	D 125	Carrefour avec accès sortie vers D 611	Carrefour avec rue des noyers	4	30 m	Tissu ouvert
D125-7	D 125	Carrefour avec rue des noyers	Carrefour avec D 182	4	30 m	Tissu ouvert
D182-1	D 182	Carrefour avec D 611 Rond point de Chaban	Giratoire de la MAAF	4	30 m	Tissu ouvert
D182-2	D 182	Giratoire de la MAAF	Sortie Chaban giratoire avec rue Vincent Van Gogh	4	30 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Chauray						
D182-3	D 182	Sortie Chaban giratoire avec rue Vincent Van Gogh	Entrée bourg de Chauray	3	100 m	Tissu ouvert
D182-4	D 182	Entrée bourg de Chauray	Carrefour avec rue du Sailier	4	30 m	Tissu ouvert
D182-5	D 182	Carrefour avec rue du Sailier	Carrefour avec rue du vieux four	4	30 m	Tissu ouvert
D182-6	D 182	Carrefour avec rue du vieux four	Giratoire avec D 107	4	30 m	Tissu ouvert
D611-17	D 611	Carrefour avec bretelle sortie vers boulevard Mendès France Chauray	Giratoire avec RD 647/A83 La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
D611-18	D 611	Giratoire Chaban avenue de Paris Chauray	Carrefour avec bretelle d'entrée avenue de Limoges Niort	2	250 m	Tissu ouvert
D648-7	D 648	Bretelle Ouest vers bd Mendès France Chauray	Carrefour avec rue Joules début tranchée médiane (trémie) Niort	2	250 m	Tissu ouvert
D648-8	D 648	Bretelle Est vers bd Mendès France Chauray	Bretelle Ouest vers bd Mendès France Chauray	2	250 m	Tissu ouvert
A83-2	A 83	Sortie 10 – Niort Nord Echiré	Sortie 11 – Niort Est La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Cherveux						
D743-13	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour D 6 Giratoire Montplaisir	2	250 m	Tissu ouvert
D743-14	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour avec rue du champ de tir panneau 70 km/h Niort	3	100 m	Tissu ouvert
A83-2	A 83	Sortie 10 – Niort Nord Echiré	Sortie 11 – Niort Est La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Chiché						
RN149-22	N 149	290 m après carrefour D 143 panneau fin 70 km/h	250 m après carrefour D 27 Chiché	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-23	N 149	250 m après carrefour D 27 Chiché	Entrée les loges panneau 70 km/h Chiché	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-24	N 149	Entrée les loges panneau 70 km/h Chiché	180 m avant carrefour D 177 panneau 50 km/h	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-25	N 149	180 m avant carrefour D 177 panneau 50 km/h	Sortie bourg de Chiché	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-26	N 149	Sortie bourg de Chiché	Entrée bourg de St Sauveur de Givre en Mai	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Cirières						
D960bis-6	D 960bis	500 m après rue de la Chaussée Breuil-Chaussée Bressuire	Entrée bourg de Cirières	3	100 m	Tissu ouvert
D960bis-7	D 960bis	Entrée bourg de Cirières	Sortie bourg Cirières panneau 70 km/h	4	30 m	Tissu ouvert
D960bis-8	D 960bis	Sortie bourg Cirières panneau 70 km/h	Panneau fin 70 km/h – PR 8 sortie « le chatelier » Cirières	4	30 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Cirières						
D960bis-9	D 960bis	Panneau fin 70 km/h – PR 8 sortie « le chatelier » Cirières	Panneau 70 km/h PR 8+600 Cirières	3	100 m	Tissu ouvert
D960bis-10	D 960bis	Panneau 70 km/h PR 8+600 Cirières	Carrefour avec RD 744 Cerizay	4	30 m	Tissu ouvert
Commune de Clussais la Pommeraie						
D948-17	D 948	Sortie « La Presle » Clussais la Pommeraie	Entrée Chaignepain Les Alleuds	3	100 m	Tissu ouvert
D948-18	D 948	Entrée « la Presle » panneau 70 km/h Clussais la Pommeraie	Sortie « La Presle » panneau fin 70 km/h Clussais la Pommeraie	3	100 m	Tissu ouvert
D948-19	D 948	Sortie «les Brousses » Panneau fin 70 km/h Mairé l'Evescault	Entrée « la Presle » panneau 70 km/h Clussais la Pommeraie	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Coulon						
D648-1	D 648	Giratoire de Buffevent Carrefour avec boulevard Willy Brandt Niort	Limite Vendée	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Coulonges sur l'Autize						
D744-29	D 744	Sortie bourg de Coulonges	Carrefour voie communale « les grues » panneau fin 70 km/h Coulonges sur l'Autize	4	30 m	Tissu ouvert
D744-23	D 744	Carrefour voie communale « les grues » panneau 70 km/h Coulonges sur l'Autize	500 m au nord du village Guilbeau Ardin	3	100 m	Tissu ouvert
D744-24	D 744	Carrefour avec RD 745 Coulonges sur l'Autize	Entrée bourg de Coulonges sur l'Autize	4	30 m	Tissu ouvert
D744-25	D 744	Carrefour route de St Maixent de Beugné	Carrefour avec RD 745 Coulonges sur l'Autize	4	30 m	Tissu ouvert
Commune de La Crèche						
D611-13	D 611	Entrée Kadoré Azay le Brûlé	Sortie Kadoré La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
D611-14	D 611	Sortie Kadoré La Crèche	Giratoire entrée bourg de La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
D611-15	D 611	Giratoire entrée bourg de La Crèche	Giratoire sortie bourg de La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
D611-16	D 611	Giratoire sortie bourg de La Crèche	Giratoire D 647/A83 La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
D611-17	D 611	Carrefour avec bretelle sortie vers boulevard Mendès France Chauray	Giratoire avec D 647/A83 La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
D647-1	D 647	Carrefour D 7 La Crèche	Giratoire avec D 611/A83 La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
A10 – A83 Bretelles 1	Bretelles A10/A83	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
A10 – A83 Bretelles 2	Bretelles A10/A83	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de La Crèche						
A10 – A83_Bretelles 3	Bretelles A10/A83	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	1	300 m	Tissu ouvert
A10-3	A 10	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	Sortie 32 – Niort Est Vouillé	1	300 m	Tissu ouvert
A83-2	A 83	Sortie 10 – Niort Nord Echiré	Sortie 11 – Niort Est La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
A83-3	A 83	Sortie 11 – Niort Est La Crèche	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Echiré						
D743-14	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour avec rue du champ de tir panneau 70 km/h Niort	3	100 m	Tissu ouvert
A83-1	A 83	Limite Vendée	Sortie 10 – Niort Nord Echiré	2	250 m	Tissu ouvert
A83-2	A 83	Sortie 10 – Niort Nord Echiré	Sortie 11 – Niort Est La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Epannes						
RN11-1	N 11	Carrefour D 611 et N 248 Frontenay Rohan Rohan	Fin 2X2 voies Mauzé sur le Mignon	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Exireuil						
D611-9	RD 611	Carrefour D 24 St Maixent l'Ecole	Carrefour D 737 Nanteuil	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Faye sur Ardin						
A83-1	A 83	Limite Vendée	Sortie 10 – Niort Nord Echiré	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de La Ferrière en Parthenay						
RN149-1	N 149	Limite avec la Vienne La Ferrière en Parthenay	Entrée bourg de la Ferrière en Parthenay	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-2	N 149	Entrée bourg de la Ferrière en Parthenay	300 m avant la sortie du bourg de la Ferrière en Parthenay	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-3	N 149	300 m avant la sortie du bourg de la Ferrière en Parthenay	Sortie bourg de la Ferrière en Parthenay	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-4	N 149	Sortie bourg de la Ferrière en Parthenay	Début 2X2 voies la Ferrière en Parthenay	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-5	N 149	Début 2X2 voies la Ferrière en Parthenay	Fin 2X2 voies la Peyratte	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de La Forêt sur Sèvre						
D744-26	D 744	250 m avant D 938TER panneau fin 70 km/h La Forêt sur Sèvre	Carrefour D 938ter La Forêt sur Sèvre	3	100 m	Tissu ouvert
D744-27	D 744	Carrefour avenue de la promenade Giratoire à l'entrée du bourg de Cerizay	250 m avant D 938TER panneau fin 70 km/h La Forêt sur Sèvre	3	100 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (l)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Fors						
A10-4	A 10	Sortie 32 – Niort Est Vouillé	Sortie 33 – Niort Sud Fors	1	300 m	Tissu ouvert
A10-5	A 10	Sortie 33 – Niort Sud - FORS	Limite Charente-Maritime	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de La Foye Monjault						
A10-5	A 10	Sortie 33 - Niort Sud Fors	limite Charente-Maritime	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de François						
A83-2	A 83	Sortie 10 – Niort Nord Echiré	Sortie 11 – Niort Est La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
A83-3	A 83	Sortie 11 – Niort Est La Crèche	Bifurcation A10 A83 La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Fressines						
A 10-3	A 10	Bifurcation A10 A83 La Crèche	Sortie 32 – Niort Est Vouillé	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Frontenay Rohan Rohan						
D611-21	D 611	Giratoire de l'Ebaupin Bessines	Départ 2X2 voies Frontenay Rohan Rohan	2	250 m	Tissu ouvert
D611-22	D 611	Départ 2X2 voies Frontenay Rohan Rohan	Carrefour RN 248 Frontenay Rohan Rohan	2	250 m	Tissu ouvert
RN11-1	N 11	Carrefour RD 611 et RN 248 Frontenay Rohan Rohan	Fin 2X2 voies Mauzé sur le Mignon	2	250 m	Tissu ouvert
RN248-1	N 248	Carrefour RD 650 / sortie péage A10 Granzay-gript	Carrefour RD 611 et RN 11 Frontenay Rohan Rohan	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Geay						
D938ter-16	D 938	Sortie bourg de Geay	Entrée bourg de Noirterre Bressuire	3	100 m	Tissu ouvert
D938ter-17	D 938	Entrée bourg de Geay	Sortie bourg de Geay	4	30 m	Tissu ouvert
D938ter-18	D 938	Sortie bourg de Ste Gemme	Entrée bourg de Geay	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Germond Rouvre						
D743-13	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour D 6 Giratoire Montplaisir	2	250 m	Tissu ouvert
D743-14	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour avec rue du champ de tir panneau 70 km/h Niort	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Glénay						
D938-17	D 938	Carrefour avec D 28 St Varent	Carrefour avec D 46 Louin	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Gourgé						
D938-14	D 938	Sortie bourg de Lageon	Début 3 voies Gourgé	3	100 m	Tissu ouvert
D938-15	D 938	Début 3 voies Gourgé	PR 66+200 – fin 3 voies Louin	3	100 m	Tissu ouvert
D938-16	D 938	PR 66+200 – fin 3 voies Louin	Carrefour D 46 Louin	3	100 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Gournay Loizé						
D948-15	D 948	Panneau fin 70 km/h Sortie Chaignepain St Vincent la Châtre	Entrée bourg de Maisonnais	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Granzay Gript						
D650-4	D 650	Sortie Cherves St Symphorien	Carrefour N 248 / A 10 Granzay-Gript	3	100 m	Tissu ouvert
D650-5	D 650	Carrefour N 248 / A 10 Granzay-Gript	Entrée bourg de Granzay-Gript	3	100 m	Tissu ouvert
D650-6	D 650	Entrée bourg de Granzay-Gript	Sortie bourg de Granzay-Gript	4	30 m	Tissu ouvert
D650-7	D 650	Sortie bourg de Granzay-Gript	Entrée bourg de Beauvoir sur Niort	3	100 m	Tissu ouvert
RN248-1	N 248	Carrefour RD 650 / sortie péage A10 Granzay-Gript	Carrefour RD 611 et RN 11 Frontenay Rohan Rohan	3	100 m	Tissu ouvert
A10-5	A 10	Sortie 33 - Niort Sud Fors	limite Charente-Maritime	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Lageon						
D938-11	D 938	Sortie bourg de Viennay	Panneau 70 km/h 150 m avant bourg de Lageon	3	100 m	Tissu ouvert
D938-12	D 938	Panneau 70 km/h 150 m avant bourg de Lageon	Entrée bourg de Lageon	3	100 m	Tissu ouvert
D938-13	D 938	Entrée bourg de Lageon	Sortie bourg de Lageon	4	30 m	Tissu ouvert
D938-14	D 938	Sortie bourg de Lageon	Début 3 voies Gourgé	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Limalonges						
D948-25	D 948	Panneau fin 70 km/h 150 m carrefour avant RD 113E Limalonges	Entrée Est du bourg de Sauzé-Vaussais	3	100 m	Tissu ouvert
D948-26	D 948	Échangeur RN 10 Limalonges	Panneau fin 70 km/h 150 m carrefour avant RD 113E Limalonges	3	100 m	Tissu ouvert
D948-27	D 948	Panneau 50 km/h Entrée les Maisons Blanches Limalonges	Echangeur RN 10 Limalonges	4	30 m	Tissu ouvert
D948-28	D 948	Limite avec la Vienne Limalonges	Panneau 50 km/h Entrée les Maisons Blanches Limalonges	3	100 m	Tissu ouvert
RN10-1	N 10	Limite avec la Vienne Limalonges	Carrefour avec RD 948 Limalonges	2	250 m	Tissu ouvert
RN10-2	N 10	Carrefour avec RD 948 Limalonges	Limite avec la Charente Montalembert	2	250 m	Tissu ouvert
Voie ferrée Poitiers/Bordeaux	Voie ferrée	St Benoit (86)	Ruffec (16)	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Louin						
D938-15	D 938	Début 3 voies Gourgé	PR 66+200 – fin 3 voies Louin	3	100 m	Tissu ouvert
D938-16	D 938	PR 66+200 – fin 3 voies Louin	Carrefour avec D 46 Louin	3	100 m	Tissu ouvert
D938-17	D 938	Carrefour avec D 28 St Varent	Carrefour avec D 46 Louin	3	100 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Louzy						
D938-26	D 938 boulevard Hellensburgh	Carrefour avec rue Waldeck Rousseau	Carrefour avec D 63E Louzy	3	100 m	Tissu ouvert
D938-27	D 938	Carrefour avec D 938E Louzy	Carrefour avec D 63E Louzy	3	100 m	Tissu ouvert
D938-28	D 938	Carrefour D 938 E Louzy	Début 70 km/h Brion Près Thouet	3	100 m	Tissu ouvert
D938E-1	D 938E	Carrefour D 938 Louzy	Carrefour avec rue de Villeneuve Louzy	3	100 m	Tissu ouvert
D938E-2	D 938E	Carrefour avec rue de Villeneuve Louzy	Carrefour rue Pasteur – Ste Verge entrée Thouars	3	100 m	Tissu ouvert
D938-contournement Brion Près Thouet	Projet D 938	120 m après carrefour avec la route de Sanzay Entrée bourg de Brion Près Thouet	Carrefour avec RD 938E Ste Verge	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Luzay						
D938-18	D 938	Carrefour avec RD 28 St Varent	Fin 3 voies Luzay	3	100 m	Tissu ouvert
D938-19	D 938	Fin 3 voies Luzay	Carrefour « les Gardes » PR 85+034 Luzay	3	100 m	Tissu ouvert
D938-20	D 938	Carrefour « les Gardes » PR 85+034 Luzay	Carrefour avec D 938TER St Jean de Thouars / Missé	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Magné						
D9-3	D 9	Entrée de Sevreau Niort	Carrefour avec rue du four banal Magné	4	30 m	Tissu ouvert
D9-4	D 9	Carrefour avec rue du four banal Magné	Sortie du bourg de Magné	4	30 m	Tissu ouvert
D9-5	D 9	Sortie du bourg de Magné	Carrefour avec RD 1 Magné	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Mairé l'Evescault						
D948-19	D 948	Sortie «les Brousses » Panneau fin 70 km/h Mairé l'Evescault	Entrée « la Presle » panneau 70 km/h Clussais la Pommeraie	3	100 m	Tissu ouvert
D948-20	D 948	Entrée «les Brousses » Mairé l'Evescault	Sortie «les Brousses » Mairé l'Evescault	3	100 m	Tissu ouvert
D948-21	D 948	Panneau 70 km/h 100 m avant carrefour avec D 15 Sauzé-Vaussais	Entrée «les Brousses » Mairé l'Evescault	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Maisonnais						
D948-13	D 948	Sortie bourg Maisonnais	Entrée le Cerizat Chail	3	100 m	Tissu ouvert
D948-14	D 948	Entrée bourg de Maisonnais	Sortie bourg de Maisonnais	3	100 m	Tissu ouvert
D948-15	D 948	Panneau fin 70 km/h Sortie Chaignepain St Vincent la Châtre	Entrée bourg de Maisonnais	3	100 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Marigny						
D650-7	D 650	Sortie bourg de Granzay-gript	Entrée bourg de Beauvoir sur Niort	3	100 m	Tissu ouvert
A10-5	A 10	Sortie 33 - Niort Sud Fors	limite avec la Charente-Maritime	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Mauléon						
D149BIS-1	D 149BIS	Carrefour avec D 41 Mauléon	Giratoire – sortie bourg de Mauléon	4	30 m	Tissu ouvert
D759-11	D 759	Carrefour échangeur RN 249 Mauléon	Carrefour voie communale « la Gaignonnière » Mauléon	3	100 m	Tissu ouvert
D759-12	D 759	Carrefour voie communale « la Gaignonnière » Mauléon	Panneau 70 km/h Entrée bourg de Mauléon	4	30 m	Tissu ouvert
D759-13	D 759	Panneau 70 km/h Entrée bourg de Mauléon	Carrefour avec D 149BIS Mauléon	4	30 m	Tissu ouvert
RN249-2	N 249	Carrefour avec D 759 Mauléon	Carrefour avec D 33 Nueil les Aubiers	2	250 m	Tissu ouvert
RN249-3	N 249	Carrefour avec D 41 Mauléon	Carrefour avec D 759 Mauléon	2	250 m	Tissu ouvert
RN249-4	N 249	Limite avec le Maine et Loire	Carrefour avec D 41 Mauléon	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Mauzé sur le Mignon						
D911-1	D 911	Carrefour avec RN 11 Mauzé sur le Mignon	Limite avec la Charente-Maritime	3	100 m	Tissu ouvert
RN11-1	N 11	Carrefour avec RD 611 et RN 248 Frontenay Rohan Rohan	Fin 2X2 voies Mauzé sur le Mignon	2	250 m	Tissu ouvert
RN11-3	N 11	Fin 2X2 voies Mauzé sur le Mignon	Carrefour avec RD 911 Mauzé sur le Mignon	2	250 m	Tissu ouvert
RN11-4	N 11	Carrefour avec RD 911 Mauzé sur le Mignon	Début 2X2 voies – PR 65+470 Mauzé sur le Mignon	2	250 m	Tissu ouvert
RN11-5	N 11	Début 2X2 voies – PR 65+470 Mauzé sur le Mignon	Limite avec la Charente-Maritime	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Mazières en Gâtine						
D743-6	D 743	Panneau fin 70 km/h sortie « la croix des Vignes » St Pardoux	Bretelle nord – contournement Mazières en Gâtine	3	100 m	Tissu ouvert
D743-7	D 743	Bretelle sud – contournement Mazières en Gâtine	Bretelle nord – contournement Mazières en Gâtine	3	100 m	Tissu ouvert
D743-8	D 743	Bretelle sud – contournement Mazières en Gâtine	PR 14+554 – la Fertière Mazières en Gâtine	3	100 m	Tissu ouvert
D743-9	D 743	PR 14+554 – la Fertière Mazières en Gâtine	PR 15+204 – le petit Chêne Mazières en Gâtine	3	100 m	Tissu ouvert
D743-10	D 743	PR 15+204 – le petit Chêne Mazières en Gâtine	PR 17+121 – le Pin Mazières en Gâtine	3	100 m	Tissu ouvert
D743-11	D 743	PR 17+121 Carrefour chemin « le Pin » Mazières en Gâtine	PR 19+663 – au niveau du LASAT Champdeniers	3	100 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Missé						
D938-20	D 938	Carrefour « les Gardes » PR 85+034 Luzay	Carrefour avec D 938TER St Jean de Thouars / Missé	3	100 m	Tissu ouvert
D938-21	D 938	sortie bourg de St Jean de Thouars	Carrefour avec D 938TER St Jean de Thouars / Missé	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Montalembert						
RN10-2	N 10	Carrefour avec RD 948 Limalonges	Limite avec la Charente Montalembert	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Mougon						
D948-6	D 948	Carrefour D 174 – échangeur bourg de Vouillé	Carrefour C 9 – échangeur bourg de Mougon	2	250 m	Tissu ouvert
D948-7	D 948	Carrefour C 9 – échangeur bourg de Mougon	début 70 km/h 560m avant rond point D 737 Saint Martin lès Melle	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Nanteuil						
D611-6	D 611	Panneau fin 70 km/h 400 m après sortie Soudan	330 m avant rue du four à chaux Nanteuil	3	100 m	Tissu ouvert
D611-7	D 611	330 m avant rue du four à chaux Nanteuil	330 m après rue du four à chaux Nanteuil	3	100 m	Tissu ouvert
D611-8	D 611	Carrefour avec D 737 Nanteuil	330 m avant rue du four à chaux Nanteuil	3	100 m	Tissu ouvert
D611-9	D 611	Carrefour avec D 24 St Maixent l'Ecole	Carrefour avec D 737 Nanteuil	3	100 m	Tissu ouvert
D737-1	D 737	Carrefour avec D 611 Nanteuil	Carrefour rue de la mairie Nanteuil	4	30 m	Tissu ouvert
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Nueil les Aubiers						
D33-1	D 33	Carrefour rue du souvenir français Nueil les Aubiers	Carrefour avec D 759 Nueil les Aubiers	4	30 m	Tissu ouvert
D33-2	D 33	Carrefour avec allée de Caphar Nueil les Aubiers	Carrefour rue du souvenir français Nueil les Aubiers	4	30 m	Tissu ouvert
D33-3	D 33	Place des justices Nueil les Aubiers	Carrefour avec allée de Caphar Nueil les Aubiers	4	30 m	Tissu ouvert
D33-4	D 33	Rue de l'Atlantique Nueil les Aubiers	Place des justices Nueil les Aubiers	4	30 m	Tissu ouvert
D33-5	D 33	N° 81 avenue St Hubert Nueil les Aubiers	Rue de l'Atlantique Nueil les Aubiers	4	30 m	Tissu ouvert
D33-6	D 33	Carrefour avec rue des platanes Nueil les Aubiers	N° 81 avenue St Hubert Nueil les Aubiers	4	30 m	Tissu ouvert
D33-7	D 33	Carrefour avec rue des Gennetries Nueil les Aubiers	Carrefour avec rue des platanes Nueil les Aubiers	4	30 m	Tissu ouvert
D33-8	D 33	Carrefour avec impasse du parc Nueil les Aubiers	Carrefour avec rue des Gennetries Nueil les Aubiers	4	30 m	Tissu ouvert
D33-9	D 33	Entrée bourg de Nueil les Aubiers	Carrefour avec impasse du parc Nueil les Aubiers	4	30 m	Tissu ouvert
D33-10	D 33	Carrefour avec D 35 Nueil les Aubiers	Entrée bourg de Nueil les Aubiers	3	100 m	Tissu ouvert
RN249-1	N 249	Carrefour RD 33 Nueil les Aubiers	lieudit « la Boulaie » - Déviation Bressuire	2	250 m	Tissu ouvert
RN249-2	N 249	Carrefour avec RD 759 Mauléon	Carrefour avec RD 33 Nueil les Aubiers	2	250 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Pamproux						
A10-1	A 10	Limite avec la Vienne Pamproux	Sortie 31 – St Maixent Soudan	1	300 m	Tissu ouvert
D611-23	D 611	Sortie de la Villedieu du Perron Pamproux	Embranchement A10 « les Epinettes » Soudan	3	100 m	Tissu ouvert
D611-24	D 611	Limite avec la Vienne	Sortie de la Villedieu du Perron Pamproux	4	30 m	Tissu ouvert
Commune de La Peyratte						
RN149-5	N 149	Début 2X2 voies la Ferrière en Parthenay	Fin 2X2 voies la Peyratte	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-6	D 149	Fin 2X2 voies la Peyratte	PR 13 – Carrefour avec VC en direction de la Pillaudière La Peyratte	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-7	N 149	PR 13 – Carrefour avec VC en direction de la Pillaudière La Peyratte	Entrée ville de Parthenay	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Le Pin						
RN249-2	N 249	Croisement avec D 759 Mauléon	Croisement avec D 33 Nueil les Aubiers	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Pompaire						
D743BIS-1	D 743	Carrefour avec D 142 Parthenay / Pompaire	Carrefour avec RN 149 Parthenay	3	100 m	Tissu ouvert
D743BIS-2	D 743	Carrefour avec D 743TER Parthenay	Carrefour avec D 142 Parthenay / Pompaire	4	30 m	Tissu ouvert
Commune de Pouffonds						
D 948-11	D 948	Carrefour D 44 sortie le Cerizat Chail	panneau 70 km/h Entrée la Mardre St Léger de la Martinière	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Prahecq						
D740-7	D 740	Sortie bourg Aiffres	Entrée bourg Prahecq	3	100 m	Tissu ouvert
D740-8	D 740	Entrée bourg Prahecq	140 m avant carrefour rue de la paix Prahecq	3	100 m	Tissu ouvert
D740-9	D 740	140 m avant carrefour rue de la paix Prahecq	Place de l'Eglise Prahecq	4	30 m	Tissu ouvert
D740-10	D 740	Place de l'Eglise Prahecq	Carrefour avec D 124 Prahecq	4	30 m	Tissu ouvert
D740-11	D 740	Carrefour avec D 124 Prahecq	Carrefour avec D 108 Prahecq	4	30 m	Tissu ouvert
A10-4	A 10	Sortie 32 – Niort Est Vouillé	Sortie 33 – Niort Sud Fors	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Prin Deyrançon						
RN11-1	N 11	Carrefour RD 611 et RN 248 Frontenay Rohan Rohan	Fin 2X2 voies Mauzé sur le Mignon	2	250 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Prissé la Charrière						
A10-5	A 10	Sortie 33 - Niort Sud Fors	limite avec la Charente-Maritime	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Romans						
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de St Christophe sur Roc						
D743-12	D 743	PR 19+663 – au niveau du LASAT Champdeniers	Carrefour D 6 Champdeniers	3	100 m	Tissu ouvert
D743-13	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour D 6 Champdeniers	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de St Gelais						
A83-2	A 83	Sortie 10 – Niort Nord Echiré	Sortie 11 – Niort Est La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de St Germier						
A10-1	A 10	Limite avec la Vienne Pamproux	Sortie 31 – St Maixent Soudan	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de St Jean de Thouars						
D938-20	D 938	Carrefour « les Gardes » PR 85+034 Luzay	Carrefour avec D 938TER St Jean de Thouars / Missé	3	100 m	Tissu ouvert
D938-21	D 938	sortie bourg de St Jean de Thouars	Carrefour avec D 938TER St Jean de Thouars / Missé	2	250 m	Tissu ouvert
D938-22	D 938	Entrée bourg de St Jean de Thouars	Carrefour avec D 39 St Jean de Thouars	2	250 m	Tissu ouvert
D938-23	D 938	Carrefour avec D 39 St Jean de Thouars	Carrefour avec Bd Alfred de Vigny Thouars	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de St Léger de la Martinière						
D948-10	D 948	Panneau 70 km/h Entrée « la Mardre » St Léger de la Martinière	Carrefour avec D 950 rond point de la colonne St Léger de la Martinière	3	100 m	Tissu ouvert
D948-11	D 948	Carrefour D 44 sortie le Cerizat Chail	panneau 70 km/h Entrée la Mardre St Léger de la Martinière	3	100 m	Tissu ouvert
D950-1	D 950	Carrefour avec D 948 contournement Melle Melle	Carrefour avec D 948 rond point de la colonne St Léger de la Martinière	3	100 m	Tissu ouvert
D950-2	D 950	Entrée ville de Melle – PR 21-360 Melle / St Léger de la Martinière	Carrefour avec D 948 rond point de la colonne St Léger de la Martinière	4	30 m	Tissu ouvert
D950-3	D 950	Entrée bourg de St Léger de la Martinière	Entrée ville de Melle	4	30 m	Tissu ouvert
D950-4	D 950	Sortie bourg de St Léger de la Martinière	Carrefour avec D 14 St Léger de la Martinière	3	100 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de St Maixent L'Ecole						
D611-9	D 611	Carrefour avec D 24 St Maixent l'Ecole	Carrefour avec D 737 Nanteuil	3	100 m	Tissu ouvert
D611-10	D 611	Carrefour avec D 8 Azay le Brûlé	Carrefour avec D 24 St Maixent l'Ecole	3	100 m	Tissu ouvert
D24-1	D 24	Carrefour avec D 938 St Maixent l'Ecole	Carrefour avec D 611 St Maixent l'Ecole	4	30 m	Tissu ouvert
D24-2	D 24	Carrefour avec D 611 St Maixent l'Ecole	Carrefour avec D 10 St Maixent l'Ecole	4	30 m	Tissu ouvert
Commune de St Martin de St Maixent						
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de St Martin de Sanzay						
D938-31	D 938	Sortie bourg de Brion Près Thouet	Limite Maine et Loire	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de St Martin lès Melle						
MELLE-AV ROGER AUBIN	Avenue Roger Aubin Avenue du Commandant Bernier	Carrefour avec D 948 et RD 737 St Martin lès Melle	Place René Groussard Melle	4	30 m	Tissu ouvert
D948-7	D 948	Carrefour C 9 – échangeur bourg de Mougon	début 70 km/h 560 m avant rond point D 737 Saint Martin lès Melle	2	250 m	Tissu ouvert
D948-8	D 948	début 70 km/h 560 m avant rond point D 737 Saint Martin lès Melle	Giratoire avec D 737 St Martin lès Melle	3	100 m	Tissu ouvert
D948-9	D 948	Giratoire avec D 737 St Martin lès Melle	Carrefour avec D 950 Melle	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de St Maxire						
D744-11	D 744	Sortie bourg de Villiers en Plaine	Panneau 70 km/h 300 m avant entrée ville de Niort	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de St Pardoux						
D743-3	D 743	PR 5+251 (au niveau de la petite Foye) Le Tallud	PR 5+851 (au niveau carrefour la Bezochère) St Pardoux	3	100 m	Tissu ouvert
D743-4	D 743	PR 5+851 (au niveau carrefour la Bezochère) St Pardoux	Panneau 70 km/h Entrée lieudit « la croix des Vignes » St Pardoux	3	100 m	Tissu ouvert
D743-5	D 743	Panneau 70 km/h Entrée lieudit « la croix des Vignes » St Pardoux	Panneau fin 70 km/h Sortie lieudit « la croix des Vignes » St Pardoux	3	100 m	Tissu ouvert
D743-6	D 743	Panneau fin 70 km/h sortie « la croix des Vignes » St Pardoux	Bretelle nord – contournement Mazières en Gâtine	3	100 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (l)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de St Pierre des Echaubrognes						
RN249-4	N 249	Limite avec le Maine et Loire	Carrefour avec D 41 Mauléon	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de St Pompain						
D744-21	D 744	Village Guilbeau Ardin	Carrefour avec D 168 Champbertrand/Villiers	3	100 m	Tissu ouvert
A83-1	A 83	Limite Vendée	Sortie 10 – Niort Nord Echiré	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de St Rémy						
D648-1	D 648	Giratoire de Buffevent Niort	Limite Vendée	3	100 m	Tissu ouvert
D648-2	D 648	Sortie ville de Niort	Giratoire de Buffevent Carrefour avec boulevard Willy Brandt Niort	3	100 m	Tissu ouvert
D744-11	D 744	Sortie bourg de Villiers en Plaine	Panneau 70 km/h 300 m avant entrée ville de Niort	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de St Symphorien						
D611-20	D 611	Carrefour avec la RD 740 Niort	Giratoire de l'Ebaupin Bessines	2	250 m	Tissu ouvert
D611-21	D 611	Giratoire de l'Ebaupin Bessines	Départ 2X2 voies Frontenay Rohan Rohan	2	250 m	Tissu ouvert
D650-2	D 650	Bretelle sud D 611 Carrefour avec rue du fief filadeau Niort	Entrée bourg de Cherves	3	100 m	Tissu ouvert
D650-3	D 650	Entrée bourg de Cherves	Sortie bourg de Cherves	3	100 m	Tissu ouvert
D650-4	D 650	Sortie bourg de Cherves	Carrefour avec RN 248 Granzay Gript	3	100 m	Tissu ouvert
RN248-1	N 248	Carrefour RD 650 / sortie péage A10 Granzay-gript	Carrefour RD 611 et RN 11 Frontenay Rohan Rohan	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de St Varent						
D938-17	D 938	Carrefour avec D 28 St Varent	Carrefour avec D 46 Louin	3	100 m	Tissu ouvert
D938-18	D 938	Carrefour avec D 28 St Varent	Fin 3 voies Luzay	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de St Vincent la Châtre						
D948-15	D 948	Panneau fin 70 km/h Sortie Chaignepain St Vincent la Châtre	Entrée bourg de Maisonnais	3	100 m	Tissu ouvert
D948-16	D 948	Panneau 70 km/h Entrée Chaignepain Les Alleuds	Panneau fin 70 km/h Sortie Chaignepain St Vincent La Châtre	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Ste Eanne						
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	1	300 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Ste Gemme						
D938ter-18	D 938	Sortie bourg de Ste Gemme	Entrée bourg de Geay	3	100 m	Tissu ouvert
D938ter-19	D 938	Entrée bourg de Ste Gemme	Sortie bourg de Ste Gemme	4	30 m	Tissu ouvert
D938ter-20	D 938	Sortie lieudit « la Butte » Ste Gemme	Entrée bourg de Ste Gemme	3	100 m	Tissu ouvert
D938ter-21	D 938	Carrefour avec RD 28 Ste Gemme	Sortie lieudit « la Butte » Ste Gemme	4	30 m	Tissu ouvert
Commune de Ste Néomaye						
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Ste Ouenne						
A83-1	A 83	Limite Vendée	Sortie 10 – Niort Nord Echiré	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Ste Radégonde des Pommiers						
D759-10	D 759	Carrefour avec D 61 Ste Radégonde	Carrefour boulevard du général De Gaulle – D 938E Thouars	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Ste Verge						
D938E-2	D 938E	Carrefour avec rue de Villeneuve Louzy	Carrefour rue Pasteur – Ste Verge entrée Thouars	3	100 m	Tissu ouvert
D938E-3	D 938E	Carrefour rue Pasteur – Ste Verge entrée Thouars	Boulevard du 8 mai Thouars	3	100 m	Tissu ouvert
D938-28	D 938	Carrefour RD 938 E Louzy	Début 70 km/h Brion Près Thouet	3	100 m	Tissu ouvert
D938-contournement Brion Près Thouet	Projet D 938	120 m après carrefour avec la route de Sanzay Entrée bourg de Brion Près Thouet	Carrefour avec RD 938E Ste Verge	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Sauzé-Vaussais						
D948-21	D 948	Panneau 70 km/h 100 m avant carrefour avec D 15 Sauzé-Vaussais	Entrée «les Brousses » Mairé l'Evescault	3	100 m	Tissu ouvert
D948-22	D 948	Panneau 70 km/h 100 m avant carrefour avec D 15 Sauzé-Vaussais	Entrée bourg de Sauzé-Vaussais	3	100 m	Tissu ouvert
D948-23	D 948	Carrefour avec D 1 Sauzé-Vaussais	Sortie bourg de Sauzé-Vaussais	3	100 m	Tissu ouvert
D948-24	D 948	Entrée bourg de Sauzé-Vaussais	Carrefour avec D 1 Sauzé-Vaussais	3	100 m	Tissu ouvert
D948-25	D 948	Panneau fin 70 km/h 150 m carrefour avant D 113E Limalonges	Entrée Est du bourg de Sauzé-Vaussais	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Sciecq						
D744-11	D 744	Sortie bourg de Villiers en Plaine	Panneau 70 km/h 300 m avant entrée ville de Niort	3	100 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Soudan						
D611-1	D 611	Embranchement A10 « les Epinettes » Soudan	Début 3 voies « les champs carrés » Soudan	3	100 m	Tissu ouvert
D611-2	D 611	Début 3 voies « les champs carrés » Soudan	Panneau 70 km/h 300 m avant entrée bourg de Soudan	3	100 m	Tissu ouvert
D611-3	D 611	Panneau 70 km/h 300 m avant entrée bourg de Soudan	Entrée bourg de Soudan	3	100 m	Tissu ouvert
D611-4	D 611	Entrée bourg de Soudan	Panneau 70 km/h sortie bourg de Soudan	4	30 m	Tissu ouvert
D611-5	D 611	Panneau 70 km/h sortie bourg de Soudan	Panneau fin 70 km/h 400 m après sortie Soudan	3	100 m	Tissu ouvert
D611-6	D 611	Panneau fin 70 km/h 400 m après sortie Soudan	330 m avant rue du four à chaux Nanteuil	3	100 m	Tissu ouvert
D611-23	D 611	Sortie de la Villedieu du Perron Pamproux	Embranchement A10 « les Epinettes » Soudan	3	100 m	Tissu ouvert
A10-1	A 10	Limite avec la Vienne Pamproux	Sortie 31 – St Maixent Soudan	1	300 m	Tissu ouvert
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Souvigné						
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Surin						
A83-1	A 83	Limite Vendée	Sortie 10 – Niort Nord Echiré	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Le Tallud						
D743-1	D 743	Carrefour avec N 149 Châtillon sur Thouet	Carrefour D 743ter Le Tallud	3	100 m	Tissu ouvert
D743-2	D 743	Carrefour RD 743ter Le Tallud	PR 5+251 (au niveau de la petite Foye) Le Tallud	3	100 m	Tissu ouvert
D743-3	D 743	PR 5+251 (au niveau de la petite Foye) Le Tallud	PR 5+851 (au niveau carrefour la Bezochère) St Pardoux	3	100 m	Tissu ouvert
D743-ter1	D 743TER	Panneau 50 km/h Entrée ville de Parthenay	Carrefour avec D 949BIS Parthenay	4	30 m	Tissu ouvert
D743-ter2	D 743TER	Panneau 50 km/h Entrée ville de Parthenay	Carrefour avec rue des peupliers Le Tallud	4	30 m	Tissu ouvert
D743-ter3	D 743TER	Carrefour avec rue des peupliers Le Tallud	Giratoire avec D 743 Le Tallud	3	100 m	Tissu ouvert
D949Bis-5	D 949BIS	Giratoire avec D 743TER Parthenay	Sortie quartier Bois vert Le Tallud	4	30 m	Tissu ouvert
D949Bis-6	D 949BIS	Sortie quartier Bois vert Le Tallud	Entrée bourg Le Tallud	3	100 m	Tissu ouvert
D949Bis-7	D 949BIS	Entrée bourg Le Tallud	Place de l'Eglise Le Tallud	4	30 m	Tissu ouvert
Commune de Tessonnière						
D938-17	D 938	Carrefour avec D 28 St Varent	Carrefour avec D 46 Louin	3	100 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Thorigné						
D948-7	D 948	Carrefour C 9 – échangeur bourg de Mougon	début 70 km/h 560m avant rond point RD 737 Saint Martin lès Melle	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Viennay						
D938-9	D 938	Entrée bourg Viennay	200 m avant entrée bourg Viennay panneau 70 km/h Châtillon sur Thouet	3	100 m	Tissu ouvert
D938-10	D 938	Entrée bourg de Viennay	Sortie bourg de Viennay	4	30 m	Tissu ouvert
D938-11	D 938	Sortie bourg de Viennay	Panneau 70 km/h 150 m avant bourg de Lageon	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-17	N 149	Sortie zone activité – 700 m après giratoire avec RD 743 panneau fin 70 km/h Châtillon	PR 23 – environ 300 m après vc en direction de la Couture Viennay	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-18	N 149	PR 23 – environ 300 m après vc en direction de la Couture Viennay	Entrée bourg Amailloux	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Villiers en Plaine						
D744-11	D 744	Sortie Sud bourg de Villiers en Plaine	Panneau 70 km/h 300 m avant entrée ville de Niort	3	100 m	Tissu ouvert
D744-12	D 744	Carrefour avec rue des tilleuls Villiers en Plaine	Sortie bourg de Villiers en Plaine	4	30 m	Tissu ouvert
D744-13	D 744	Carrefour avec chemin de la grille Villiers en Plaine	Carrefour avec rue des tilleuls Villiers en Plaine	4	30 m	Tissu ouvert
D744-14	D 744	Carrefour avec route de St Pompain Villiers en Plaine	Carrefour avec chemin de la grille Villiers en Plaine	4	30 m	Tissu ouvert
D744-15	D 744	Carrefour avec impasse des artisans Villiers en Plaine	Carrefour avec route de St Pompain Villiers en Plaine	4	30 m	Tissu ouvert
D744-16	D 744	Entrée Nord bourg de Villiers en Plaine	Carrefour avec impasse des artisans Villiers en Plaine	4	30 m	Tissu ouvert
D744-17	D 744	Sortie bourg de Champbertrand Villiers en Plaine	Entrée Nord bourg de Villiers en Plaine	3	100 m	Tissu ouvert
D744-18	D 744	Entrée bourg de Champbertrand Villiers en Plaine	Carrefour chemin des roches Champbertrand/Villiers	4	30 m	Tissu ouvert
D744-19	D 744	Carrefour chemin des roches Champbertrand/Villiers	Carrefour chemin du vieux puits Champbertrand/Villiers	4	30 m	Tissu ouvert
D744-20	D 744	Carrefour chemin du vieux puits Champbertrand/Villiers	Carrefour avec D 168 Champbertrand/Villiers	4	30 m	Tissu ouvert
D744-21	D 744	Village Guilbeau Ardin	Carrefour avec D 168 Champbertrand/Villiers	3	100 m	Tissu ouvert
A83-1	A 83	Limite Vendée	Sortie 10 – Niort Nord Echiré	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Vouillé						
D125-1	D 125	Carrefour avec rue de Cambalon Vouillé	Carrefour D 174 Vouillé	4	30 m	Tissu ouvert
D125-2	D 125	Carrefour avec rue de Cambalon Vouillé	Carrefour avec chemin du Plénisseau Vouillé	4	30 m	Tissu ouvert
D125-3	D 125	La Motte fin 70 km/h sortie bourg de Vouillé	Carrefour avec chemin du Plénisseau Vouillé	4	30 m	Tissu ouvert

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Vouillé						
D125-4	D 125	La Motte fin 70 km/h sortie bourg de Vouillé	Entrée Chauray environ 65 m avant giratoire	3	100 m	Tissu ouvert
D611-17	D 611	Carrefour avec bretelle sortie vers boulevard Mendès France Chauray	Giratoire avec D 647/A83 La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
D948-5	D 948	Fin panneau 70 km/h Sortie ZA Niort	Carrefour D 174 – échangeur bourg de Vouillé	2	250 m	Tissu ouvert
D948-6	D 948	Carrefour D 174 – échangeur bourg de Vouillé	Carrefour C 9 – échangeur bourg de Mougon	2	250 m	Tissu ouvert
A10-3	A 10	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	Sortie 32 – Niort Est Vouillé	1	300 m	Tissu ouvert
A10-4	A 10	Sortie 32 – Niort Est Vouillé	Sortie 33 – Niort Sud Fors	1	300 m	Tissu ouvert

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus est comptée de part et d'autre de l'infrastructure :

- - pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche ;
- - pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

Article 3 : Niveaux sonores de référence

Pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 du présent arrêté, les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte sont ceux mentionnés à l'article 7 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié.

Article 4 : Règles de construction

Les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé et les hôtels à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent_présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R571-43 du code de l'environnement.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé par l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié.

Pour les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé par les arrêtés interministériels du 25 avril 2003.

Article 5 : Mise à jour des documents d'urbanisme

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres et le périmètre des secteurs affectés par le bruit doivent être reportés par les maires des communes dans les annexes du document d'urbanisme, à titre d'information, ainsi que la mention du présent arrêté et des lieux où il peut être consulté.

Article 6 : Publication

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Deux-Sèvres et d'un affichage, durant un mois, à la mairie des communes concernées.

Une publicité est réalisée dans des journaux locaux (Nouvelle République et Courrier de l'Ouest).

Il sera également consultable sur le site INTERNET des services de l'État en Deux-Sèvres à l'adresse suivante : http://deux-sevres.gouv.fr

Article 7 : Liste des communes concernées

Les communes intéressées par le présent arrêté sont :

Adilly, Aiffres, Airvault, Les Alleuds, Amailloux, Amuré, Ardin, Argenton les Vallées, Azay le Brûlé, Beauvoir sur Niort, Belleville, Bessines, Brétignolles, Le Breuil sous Argenton, Brion Près Thouet, Celles sur Belle, Cerizay, Chail, Champdeniers St Denis, Chanteloup, La Chapelle Bertrand, La Chapelle Pouilloux, Châtillon sur Thouet, Chauray, Cherveux, Chiché, Cirières, Clussais la Pommeraie, Coulon, Coulonges sur l'Autize, La Crèche, Echiré, Epannes, Exireuil, Faye sur Ardin, La Ferrière en Parthenay, La Forêt sur Sèvre, Fors, La Foye Monjault, François, Fressines, Frontenay Rohan Rohan, Geay, Germond Rouvre, Glénay, Gourgé, Gournay Loizé, Granzay Gript, Lageon, Limalonges, Louin, Louzy, Luzay, Magné, Mairé l'Evescault, Maisonnais, Marigny, Mauléon, Mauzé sur le Mignon, Mazières en Gâtine, Missé, Montalembert, Mougon, Nanteuil, Nueil les Aubiers, Pamproux, La Peyratte, Le Pin, Pompaire, Pouffonds, Prahecq, Prin Deyrançon, Prissé la Charrière, Romans, St Christophe sur Roc, St Gelais, St Germier, St Jean de Thouars, St Léger de la Martinière, St Maixent l'Ecole, St Martin de St Maixent, St Martin de Sanzay, St Martin lès Melle, St Maxire, St Pardoux, St Pierre des Echaubrognes, St Pompain, St Rémy, St Symphorien, St Varent, St Vincent la Châtre, Ste Eanne, Ste Gemme, Ste Néomaye, Ste Ouenne, Ste Radégonde des Pommiers, Ste Verge, Sauzé Vaussais, Sciecq, Soudan, Souvigné, Surin, Le Tallud, Tessonnière, Thorigné, Viennay, Villiers en Plaine et Vouillé.

Article 8 : Recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 Poitiers dans le délai de deux mois à compter du jour de sa parution au recueil des actes administratifs.

Article 9 : Exécution

Les maires des communes listées à l'article 7, le secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

NIORT, le - 6 FEV. 2015

Pour le Préfet,

Le chef du service Eau Environnement

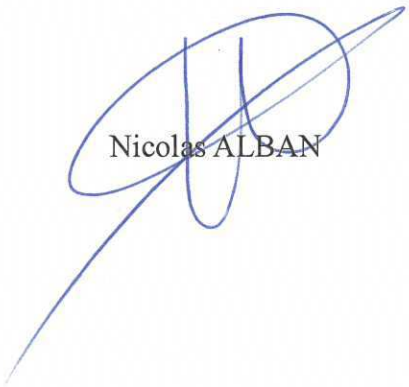

Nicolas ALBAN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Eau et Environnement

ARRÊTÉ MODIFIANT

l'arrêté préfectoral du 6 fevrier 2015 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres en Deux-Sèvres à l'exception de celles comprises sur les territoires des communes de Bressuire, Melle, Niort, Parthenay, Thouars

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 571-1, L 571-10 et R571-32 à R571-43 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 111-4-1, R 111-23-1 à R111-23-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R123-13 (13°), R123-14 (5°) et R123-22 ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 septembre 2013 illustrant par des schémas et des exemples les articles 6 et 7 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2015 portant approbation du classement à l'égard du bruit des infrastructures de transports terrestres en Deux-Sèvres à l'exception de celles comprises sur les territoires des communes de Bressuire, Melle, Niort, Parthenay et Thouars ;

Vu la délégation de signature au profit du directeur départemental des territoires signée le 14 avril 2015 par le Préfet des Deux-Sèvres et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, ainsi que l'arrêté de subdélégation ;

Vu la consultation des communes et communautés de communes concernées par le classement de la ligne ferroviaire à grande vitesse Tours/Bordeaux du 22 juillet 2015 au 22 octobre 2015 et les avis favorables ;

Vu la consultation de LISEA, maître d'ouvrage de la voie ferroviaire, du 22 juillet 2015 au 22 octobre 2015 ;

Vu la consultation du public réalisée sur le site INTERNET des services de l'Etat dans le département des Deux-Sèvres du 22 juillet 2015 au 22 octobre 2015 ;

Considérant que la création de la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse reliant Tours-Bordeaux nécessite de compléter le classement sonore du 6 février 2015 des infrastructures de transports terrestres des Deux-Sèvres sur les communes de Limalonges, Plibou, Rom, Sauzé-Vaussais et Vanzay ;

ARRETE

Article 1er : Actualisation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres

L'article 2 de l'arrêté du 6 février 2015 est complété pour les communes de Limalonges, Plibou, Rom, Sauzé-Vaussais et Vanzay par le tableau ci-dessous.

Ce tableau et la cartographie annexée fixent, pour chaque infrastructure recensée sur ces communes et par tronçons homogènes :

- le classement sonore dans une des 5 catégories définies par l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié susvisé (la catégorie 1 correspondant à la voie la plus bruyante et la 5 à la voie la moins bruyante des voies classées),

- la largeur des secteurs affectés par le bruit,

- le type de tissu urbain.

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Limalonges						
D948-25	D 948	Panneau fin 70 km/h 150 m carrefour avant RD 113E Limalonges	Entrée Est du bourg de Sauzé-Vaussais	3	100 m	Tissu ouvert
D948-26	D 948	Échangeur RN 10 Limalonges	Panneau fin 70 km/h 150 m carrefour avant RD 113E Limalonges	3	100 m	Tissu ouvert
D948-27	D 948	Panneau 50 km/h Entrée les Maisons Blanches Limalonges	Echangeur RN 10 Limalonges	4	30 m	Tissu ouvert
D948-28	D 948	Limite avec la Vienne Limalonges	Panneau 50 km/h Entrée les Maisons Blanches Limalonges	3	100 m	Tissu ouvert
RN10-1	N 10	Limite avec la Vienne Limalonges	Carrefour avec RD 948 Limalonges	2	250 m	Tissu ouvert
RN10-2	N 10	Carrefour avec RD 948 Limalonges	Limite avec la Charente Montalembert	2	250 m	Tissu ouvert
Voie ferrée Poitiers/Bordeaux	Voie ferrée	St Benoit (86)	Ruffec (16)	1	300 m	Tissu ouvert
Projet Voie ferrée Poitiers/Bordeaux	**Voie ferrée**	**Limite avec la Vienne Rom**	**Limite avec la Charente Sauzé-Vaussais**	**1**	**300 m**	**Tissu ouvert**
Commune de Plibou						
Projet Voie ferrée Poitiers/Bordeaux	**Voie ferrée**	**Limite avec la Vienne Rom**	**Limite avec la Charente Sauzé-Vaussais**	**1**	**300 m**	**Tissu ouvert**
Commune de Rom						
Projet Voie ferrée Poitiers/Bordeaux	**Voie ferrée**	**Limite avec la Vienne Rom**	**Limite avec la Charente Sauzé-Vaussais**	**1**	**300 m**	**Tissu ouvert**
Commune de Sauzé-Vaussais						
D948-21	D 948	Panneau 70 km/h 100 m avant carrefour avec D 15 Sauzé-Vaussais	Entrée «les Brousses » Mairé l'Evescault	3	100 m	Tissu ouvert
D948-22	D 948	Panneau 70 km/h 100 m avant carrefour avec D 15 Sauzé-Vaussais	Entrée bourg de Sauzé-Vaussais	3	100 m	Tissu ouvert
D948-23	D 948	Carrefour avec D 1 Sauzé-Vaussais	Sortie bourg de Sauzé-Vaussais	3	100 m	Tissu ouvert
D948-24	D 948	Entrée bourg de Sauzé-Vaussais	Carrefour avec D 1 Sauzé-Vaussais	3	100 m	Tissu ouvert
D948-25	D 948	Panneau fin 70 km/h 150 m carrefour avant D 113E Limalonges	Entrée Est du bourg de Sauzé-Vaussais	3	100 m	Tissu ouvert
Projet Voie ferrée Poitiers/Bordeaux	**Voie ferrée**	**Limite avec la Vienne Rom**	**Limite avec la Charente Sauzé-Vaussais**	**1**	**300 m**	**Tissu ouvert**
Commune de Vanzay						
Projet Voie ferrée Poitiers/Bordeaux	**Voie ferrée**	**Limite avec la Vienne Rom**	**Limite avec la Charente Sauzé-Vaussais**	**1**	**300 m**	**Tissu ouvert**

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus est comptée de part et d'autre de l'infrastructure :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

Article 2 : niveaux sonores de référence

Pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 du présent arrêté, les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte sont ceux mentionnés à l'article 7 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié.

Article 3 : règles de construction

Les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé et les hôtels à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 1 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R571-43 du code de l'environnement.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé par l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié.

Pour les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé par les arrêtés interministériels du 25 avril 2003.

Article 4 : mise à jour des documents d'urbanisme

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres et le périmètre des secteurs affectés par le bruit doivent être reportés par les maires des communes dans les annexes du document d'urbanisme, à titre d'information, ainsi que la mention du présent arrêté et des lieux où il peut être consulté.

Article 5 : publication

Le présent arrêté modificatif fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Deux-Sèvres et d'un affichage, durant un mois, à la mairie des communes concernées.

Une publicité est réalisée dans des journaux locaux (Nouvelle République et Courrier de l'Ouest).

Il sera également consultable sur le site INTERNET des services de l'État en Deux-Sèvres à l'adresse suivante : http://deux-sevres.gouv.fr

Article 6 : recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 Poitiers dans le délai de deux mois à compter du jour de sa parution au recueil des actes administratifs.

Article 7 : exécution

Les maires des communes de Limalonges, Plibou, Rom, Sauzé-Vaussais et Vanzay, le secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

NIORT, le 30 OCT. 2015

Pour le Préfet,

Le chef du service Eau Environnement

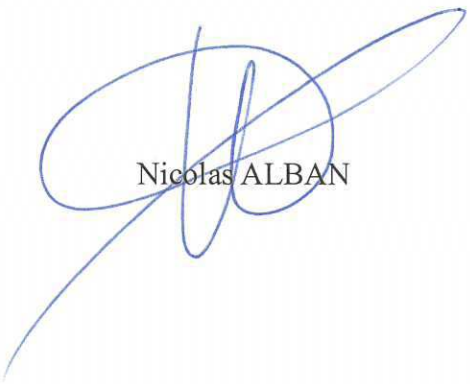

Nicolas ALBAN

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DES DEUX-SEVRES - Arrêté préfectoral du 06/02/2015 (Art. L571-10 du code de l'environnement) - (Partie Nord)

DDT79 Direction départementale des Territoires des Deux-Sèvres

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES

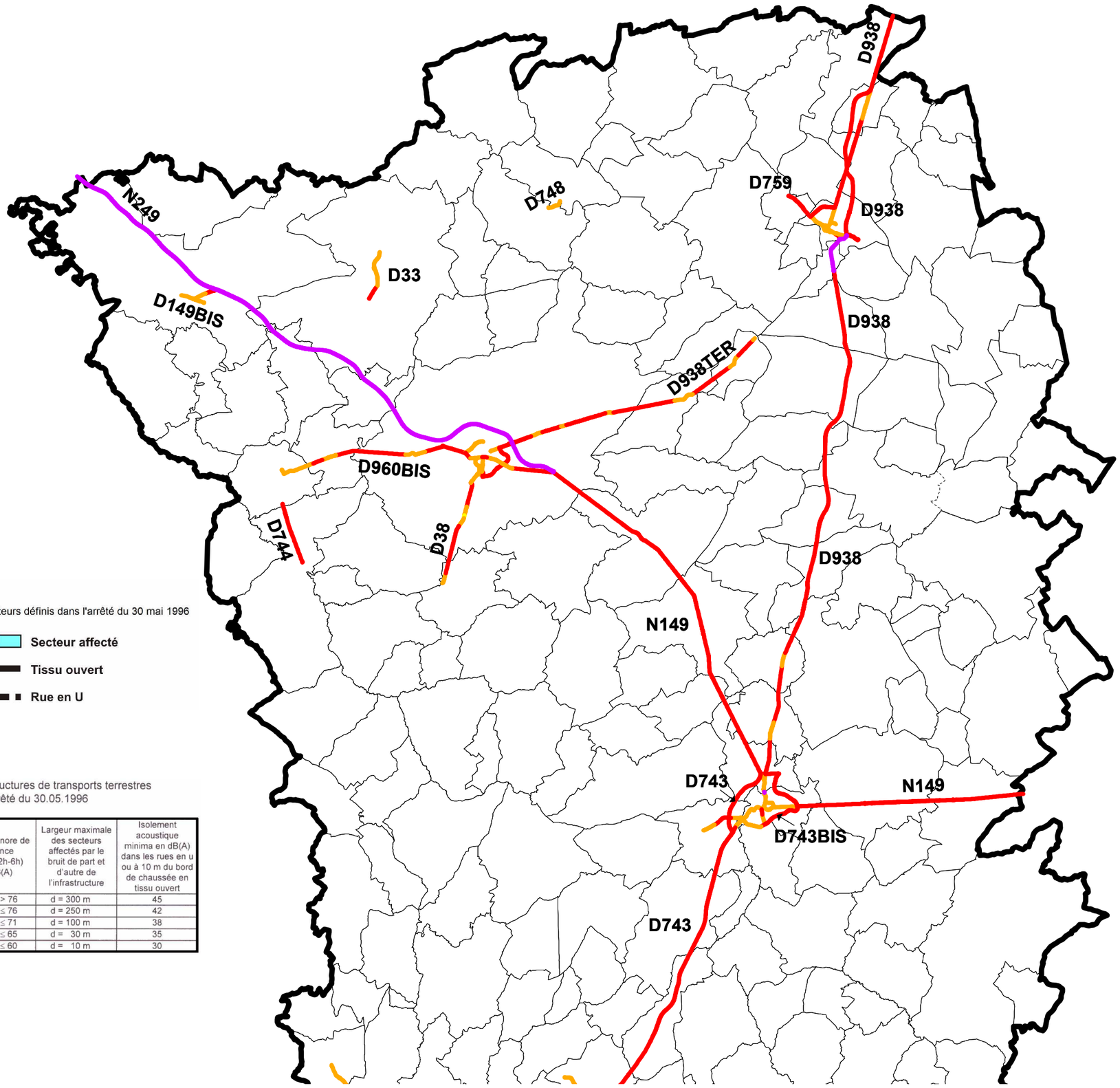

Classement sonore

Catégorie d'infrastructure et largeur de secteurs définis dans l'arrêté du 30 mai 1996

- Catégorie 1 - 300 m
- Catégorie 2 - 250 m
- Catégorie 3 - 100 m
- Catégorie 4 - 30 m
- Catégorie 5 - 10 m
- Secteur affecté
- Tissu ouvert
- Rue en U

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Application de l'arrêté du 30.05.1996

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence LAeq (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure	Isolement acoustique minima en dB(A) dans les rues en u ou à 10 m du bord de chaussée en tissu ouvert
1	L > 81	L > 76	d = 300 m	45
2	76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	d = 250 m	42
3	70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	d = 100 m	38
4	65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	d = 30 m	35
5	60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	d = 10 m	30

Source: DDT79, Janvier 2015
Mapinfo 10.0, Echelle 1/270 000°
DDT79\Serveur Cartodonnées\01.wor\Bruit\Classement_Bruit_79_09_2014\
Classement des infrastructures de transports terrestres au titre de la réglementation sur le bruit 2015 - Partie nord.wor

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DES DEUX-SEVRES - Arrêté préfectoral modificatif du 30/10/2015 (Art. L571-10 du code de l'environnement) - (Partie Sud)

DDT79
Direction départementale des Territoires des Deux-Sèvres

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES

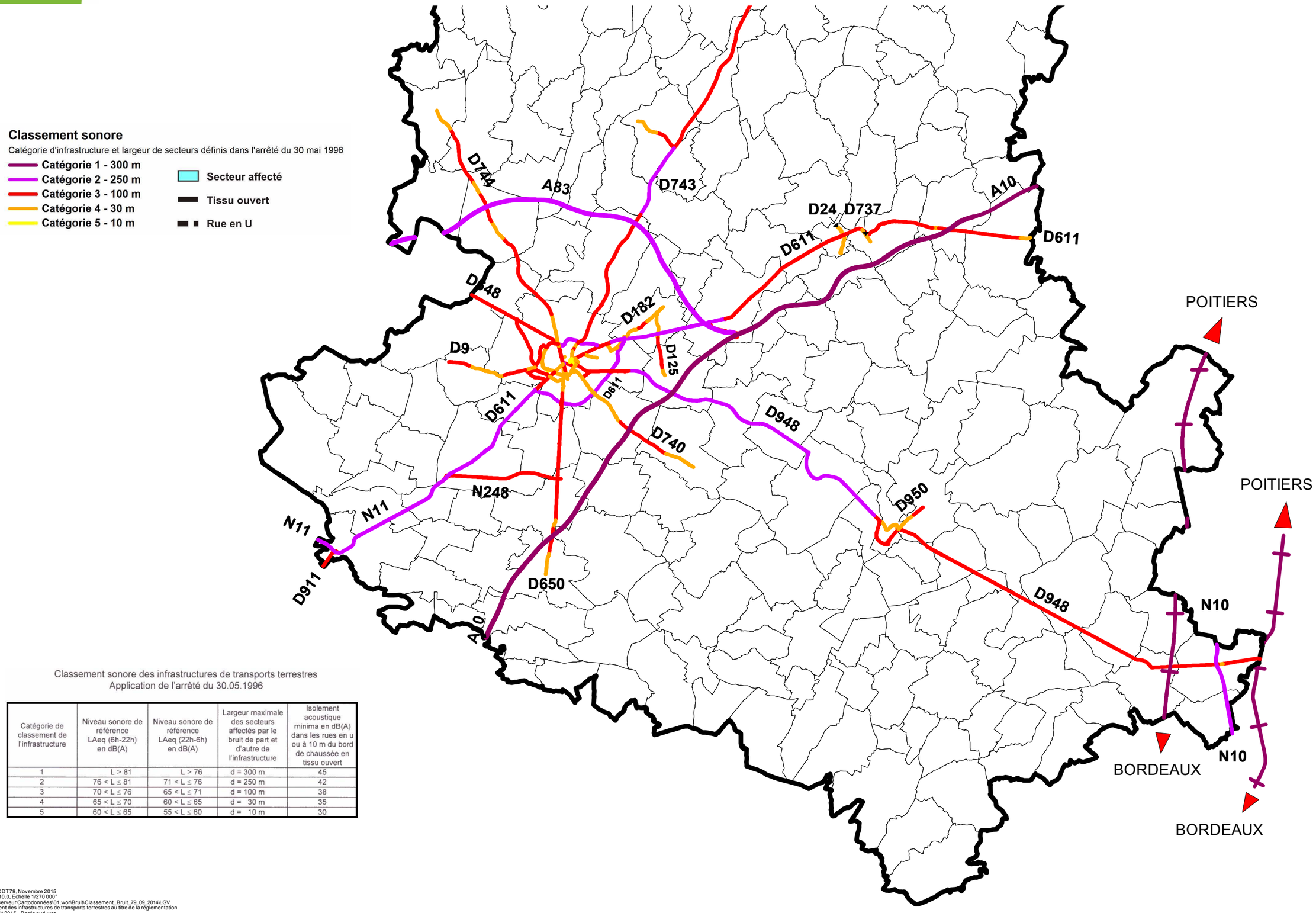

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Application de l'arrêté du 30.05.1996

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence LAeq (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure	Isolement acoustique minima en dB(A) dans les rues en u ou à 10 m du bord de chaussée en tissu ouvert
1	L > 81	L > 76	d = 300 m	45
2	76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	d = 250 m	42
3	70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	d = 100 m	38
4	65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	d = 30 m	35
5	60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	d = 10 m	30

Source: DDT79, Novembre 2015
Mapinfo 10.0, Echelle 1/270 000°
DDT79\Serveur Cartodonnées\01.wor\Bruit\Classement_Bruit_79_09_2014\LGV
Classement des infrastructures de transports terrestres au titre de la réglementation sur le bruit 2015 - Partie sud.wor